

## **Charte des Coopérateurs de la Consigne de Biot**

La Consigne de Biot repose sur un engagement actif de ses adhérents qui participent au fonctionnement de la coopérative pour bénéficier de ses produits et/ou services. Les coopérateurs s'engagent à préserver les valeurs de la coopérative et à assurer la pérennité du projet collectif.

### **Les principes éthiques**

La Consigne de Biot fournit aux coopérateurs des produits et services de qualité qui répondent en priorité, sans exclusion de principe, à des critères liés à nos valeurs communes :

- Au prix juste pour le producteur comme pour le consommateur
- De qualité, au maximum bio et de saison
- Dont on connaît précisément la provenance
- Locaux de préférence
- Dont l'impact sur l'environnement est le plus faible possible
- Limitant les emballages alimentaires
- Favorisant le vrac et le retour à la consigne

La Consigne de Biot s'engage à coopérer avec des organismes aux valeurs éthiques qui nous correspondent, et à éviter les organismes peu vertueux, par exemple :

- usant de l'évasion fiscale ou la permettant
- collectant les données privées
- investissant dans les énergies fossiles
- faisant travailler des enfants ou non respectueuses des conditions de travail et de salaires de leurs employés

La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris gouvernementales, et/ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des coopérateurs et maintiennent leur indépendance et leur engagement envers les principes éthiques de l'association.

La Consigne de Biot est une organisation à but non lucratif. Ses bénéfices sont intégralement réinvestis dans son projet.

## **Un fonctionnement démocratique, transparent et bienveillant**

La Consigne de Biot est gérée de façon démocratique par les coopérateurs sur le mode: une personne est égale à une voix. Les prises de décision se font de manière collégiale, après des échanges permettant à chaque membre de s'exprimer.

La transparence à tous les niveaux et la responsabilité de chacun sont les garants du bon fonctionnement de l'association. Tout coopérateur a un droit de regard sur les produits, la gestion, l'organisation, c'est à dire le droit de s'interroger et de vérifier.

La Consigne de Biot est un lieu de travail, de rencontres et d'échanges qui tend à renforcer la solidarité et à favoriser le lien social. Elle adopte des relations interpersonnelles entre ses membres basées sur la bienveillance et la confiance.